

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

- 2 SEP. 2010

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

M. le Maire
Place de la république
34160 RESTINCLIERES

Nos réf. : AELR SADTL 2010/036 386/10
Vos réf. :
Affaire suivie par : Frédéric DENTAND
frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 84 – Fax : 04 67 15 68 00
Courriel :
ee.sadtl.dreal-langrours@developpement-durable.gouv.fr

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Création de la ZAC Les Plans sur la commune de Restinclières (34)

Par courrier reçu le 21 juin 2010, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de création de la ZAC Les plans.

Depuis le 21 août 2010, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément à l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la mairie de votre commune. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint à la Directrice Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Languedoc-Roussillon


Alain VALLETTE-VALLARD

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02